

Cette saison, l'ASP86 vous propose les réinscriptions en juin.

Les réinscriptions sont uniquement réservées aux adhérents de la saison 2023 / 2024 (l'ajout d'un ou plusieurs membres de la même famille est toutefois possible).

Toutes nos activités ayant un nombre de places limitées, en effectuant votre inscription sur cette période vous serez prioritaires.

► **Dates des réinscriptions : Du vendredi 21 juin au dimanche 30 juin.**

Le site pour les réinscriptions en ligne ouvrira **le vendredi 21 juin** et sera accessible 24h/24 **jusqu'au dimanche 30 juin inclus.**

▪ COMMENT S'INSCRIRE EN LIGNE ?

- Je me rends sur <https://aspttpoitiersnatation.swim-community.fr/> (je favorise une inscription sur ordinateur pour une meilleure expérience utilisateur)
- Je choisis la formule d'adhésion et le créneau de mon choix (tuto explicatif disponible via notre site internet)
- Je suis le processus d'inscription

NB : Pour l'inscription de son (ses) enfant(s), il faut créer un compte à son nom (représentant légal) et ensuite cocher profil parent pour ajouter son (ses) enfant(s) : " je souhaite inscrire mon enfant ".

A la fin du processus d'inscription, vous recevrez un mail de confirmation. Celui-ci peut se trouver dans les spams ou dans les promotions.

- **Attestation AQS / Certificat médical : À fournir en même temps que l'inscription. Pensez à anticiper votre rendez-vous médical si besoin.**
- **Délai de 7 jours : *Envoi du dossier complet à l'adresse suivante : ASPTT Poitiers Natation – 57 rue de la Ganterie – 86000 Poitiers (le facteur ne connaissant pas encore le nouveau nom de notre association)***
 - > Accord de licence
 - > Paiement
 - > Le certificat médical (ou attestation AQS) si nécessaire

Attention, si le dossier d'inscription complet ne nous est pas parvenu dans le délai des 7 jours, votre demande d'inscription sera automatiquement annulée et la place sera libérée.

▪ REINSCRIPTIONS AU SECRETARIAT :

Pour ceux qui sont dans l'incapacité de faire leur inscription sur internet, une permanence se tiendra au secrétariat de l'ASP86 à la Ganterie le **mardi 25 juin de 9h à 12h et de 14h à 18h30** (coursive de la salle de Lawson Body - salle de volley - face au bassin nordique).

▪ REPRISE DES ACTIVITES :

La date de reprise des activités pour la saison 2024 / 2025 est prévue au lundi 16 septembre.
Un mail vous sera envoyé début septembre pour vous le rappeler.

TARIFS SAISON 2024 / 2025 (SEPTEMBRE A JUIN)

Activités	Tarifs
Ecole de l'Eau / Ecole de natation	121 € (1 séance par semaine) 195 € (2 séances par semaine)
Aquagym	165 € (1 séance par semaine)
Aquaphobie	175 € (1 séance par semaine)
Natation Adultes	180 € (1 à 2 séances par semaine) 215 € (3 à 4 séances par semaine)
Handi natation enfants	121 € (1 séance par semaine)
Handi natation adultes	175€ (1 séance par semaine)
Compétition : Avenirs 1 / 2 / +	195 €
Compét B / B+ Compét C / C+ Masters	240 €

Réductions pour les familles :

- 7 % de réduction pour 2 adhérents
- 12 % de réduction pour 3 adhérents
- 17 % de réduction pour 4 adhérents
- 22 % de réduction pour 5 adhérents et plus

► La réduction s'applique **uniquement aux conjoints et aux enfants de moins de 18 ans.**

► La réduction s'applique sur le total des adhésions

Pass Sport :

Les personnes souhaitant régler une partie de l'adhésion avec le Pass'Sport, merci d'établir un chèque de caution de 50€ que nous vous renverrons dès réception du code Pass'Sport fourni par l'Etat (pensez à cocher la case "payer avec plusieurs moyens de paiements" lors de l'inscription en ligne).

CARTE D'ACCES « CLUB » A LA GANTERIE

1^{er} CAS : Vous renouvelez votre inscription :

Pour les adhérents qui possèdent une carte d'accès « club » à la Ganterie et qui renouvellent leur inscription, vous pouvez la conserver. **Elle sera automatiquement réactivée et utilisable dès la rentrée.**

2^{ème} CAS : Vous ne renouvelez pas votre inscription :

Les personnes qui ne renouvellent pas leur inscription, sont invitées à retourner la carte selon les modalités ci-dessous. (5 euros par carte restituée). Attention seules les cartes **en bon état** seront reprises.

► 2 possibilités pour restituer la carte :

- Se présenter **mercredi 11 septembre : de 16h00 à 19h00 à la permanence** (annexe du secrétariat à la Ganterie - coursive de la salle Lawson Body - salle de volley - face au bassin de 50m).
- Par courrier **avant le 15 septembre 2023**. Merci d'envoyer votre carte d'accès accompagnée d'une enveloppe timbrée à votre adresse. Toute carte retournée **après le 15 septembre ne sera pas remboursée**. Courrier à adresser à l'ASP86 - 57 rue de la Ganterie - 86000 POITIERS.

CERTIFICAT MEDICAL / ATTESTATION AQS

● **Adhérent Mineur**

○ **Ecole de l'eau, Ecole de natation et Groupes compétition**

Vous avez la possibilité de fournir une attestation sur l'honneur. Il vous faut pour cela répondre au questionnaire ci-dessous avec votre enfant puis remplir l'attestation.

- ❖ [Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur](#) (répondre au questionnaire – ne pas nous le renvoyer)
- ❖ Si vous attestez avoir répondu NON à toutes les questions relatives à l'état de santé du sportif mineur, merci d'en cocher la case **sur le bulletin d'adhésion**.

Attention, si la personne mineure a répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire, il doit fournir un certificat médical. Consultez alors un médecin et présentez-lui le questionnaire renseigné.

○ **Handi natation**

Merci de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation chaque année.

● **Adhérent Majeur**

○ **Groupes loisirs (Aquagym, Aquaphobie et Natation Adultes)**

Pour les nouvelles inscriptions ou un renouvellement, il n'est pas obligatoire de fournir de document (ni certificat médical, ni attestation sur l'honneur)

○ **Groupes compétition**

▪ **Renouvellement**

Attestation à fournir :

- ❖ [Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur](#) (répondre au questionnaire – ne pas nous le renvoyer)
- ❖ Si vous attestez avoir répondu NON à toutes les questions relatives à l'état de santé du sportif, merci d'en cocher la case **sur le bulletin d'adhésion**.

Attention, si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire, il doit fournir un certificat médical. Consultez alors un médecin et présentez-lui le questionnaire renseigné.

▪ **Nouvelle adhésion**

Merci de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition.

○ **Handi natation**

Merci de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation chaque année.